



AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Département des contrôles

Le directeur

Décision n° 2026-02 du 12 mars 2026
Du directeur du département des contrôles
portant délégation de compétence du directeur du département des contrôles à un agent placé
sous son autorité hiérarchique

Le directeur du département des contrôles,

Vu le code du sport, notamment ses article L. 232-12.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Rémi WALLARD, directeur adjoint du département des contrôles, à l'effet de diligenter les opérations de contrôle mentionnées à l'article L. 232-12 du code du sport à l'égard de sportifs ou de manifestations sportives relevant des activités organisées ou autorisées par la Fédération française de triathlon.

Article 2 : La présente décision entre en vigueur le 12 mars 2026.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence.

Le directeur du département des contrôles

Benjamin MAZE